

TPI ELIPEINT
DÉCAPANT LASURE
A USAGES PROFESSIONNELS

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation à base d'hydroxyde de potassium, de solvants polaires et non polaires, d'accélérateur de décapage, d'agents surfactifs anioniques et non ioniques, limiteur d'évaporation.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- | | |
|---------------------|-----------------------------|
| . ÉTAT PHYSIQUE | : Liquide limpide. |
| . MASSE VOLUMIQUE | : 1265 g/l +/- 20 g/l |
| . RÉACTION CHIMIQUE | : Fortement Alcaline. |
| . COULEUR | : Brune |
| . ODEUR | : Alcaline caractéristique. |
| . pH PUR | : 14,00 environ |
| . INFLAMMABILITÉ | : Non Inflammable. |

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Miscible dans l'eau et rinçable à l'eau.
- . **Ne contient pas de phénols, crésols, acide fluorhydrique.**
- . Action polyvalente sur la plupart des films anciens de lasure à éliminer sur les boiseries.
- . Bon pouvoir mouillant et pénétrant.
- . Sans paraffine ou résidus gras pouvant gêner toute nouvelle application de lasure.
- . Evite le grattage ou le sablage.
- . Pouvoir dégraissant élevé permettant de repeindre rapidement les supports après le décapage.
- . Convient sur différentes essence de bois pour le décapage et la remise à neuf de volets, portes, fenêtres, escaliers, planchers, balustrades,...

Concentré à diluer



MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D'HYGIENE

Suite fiche technique **TPI ELIPEINT**

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . **En cas de stockage prolongé, agiter le produit avant application.**
- . Vérifier bonne compatibilité du décapant avec l'essence de bois à décaper sur une face cachée.
- . S'emploie dilué à raison de 1 partie de produit pour 4 à 5 parties d'eau par application sur la surface des boiseries à décaper.
- . Laisser agir pendant une dizaine de minutes selon l'épaisseur et la nature des couches de lasures, leur ancienneté.
- . Après action, lessiver à l'aide d'un balai ou d'une brosse.
- . **Rincer à l'eau au jet ou à l'éponge (ne jamais rincer sous pression un bois fraîchement décaper, risque de creuser le bois entre les fibres)**

RECOMMANDATIONS



DANGER

Renferme de l'HYDROXYDE DE SODIUM

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Matériel de protection minimum recommandé



Gants caoutchouc nitrile type gants ménage



Lunettes de protection à coques contre les projections de liquide.

PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Refermer l'emballage après chaque utilisation.

- . **Produit fortement ALCALIN : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits alcalins.**
- . **Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.
NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.